

Observation n°54

De : Cadoret David
Envoyé : vendredi 14 février 2020 22:49
À : mairie.moreac@wanadoo.fr
Objet : Enquête PUBLIQUE Moréac EOLIENNES

Bonjour,
Mr Le Commissaire Enquêteur Mr BERJOT
EP de Kervellin
Mairie de MOREAC

Je vous demande de mettre mon courrier d'observations dans le dossier de l'Enquête Publique de la SEPE de KERVELLIN.

Merci d'avance

CADORET David

PJ : 1

CADORET David 9 rue Athena 44470 CARQUEFOU Projet d'éoliennes de la SEPE de Kervellin à MOREAC Mr Le Commissaire Enquêteur, Bonjour Mr Berjot, Les intérêts de mes 2 enfants que je défends et sachant qu'ils sont héritiers direct de leur maman Catherine LE BRETON ma conjointe et qui est nue-proprétaire de l'exploitation agricole et des deux maisons de mes parents Mr et Mme LE BRETON Noël au 4 Kergorlaie en MOREAC. La maison au 2 Kergorlaie étant louée à ce jour. Les 2 Eoliennes de 180 m de hauteur sont trop PRES des habitations 502 m pour le Guernevin et 540 m pour nous de notre jardin bout de la pale de l'Eolienne N° 1 (distances à certifier par géomètre EXPERT avant validation) Le risque de saturation à Moréac est avéré pour preuve le CM de Moréac a refusé tout nouveau développement Eolien sur la commune de MOREAC. Une Carte des continuités paysagères sans éolienne sur le plateau de Pontivy Loudéac a été créée et la SEDE de Kervellin ne devait pas présenter ce projet. D'autant plus que le SRE Bretagne était annulé au tout début des études de la SEDE de KERVELLIN.. Le projet aura une incidence directe sur la qualité de la source familiale et de l'eau. (pas signalé dans l'étude) La dévalorisation de nos biens est indiscutable En effet, il y aura un trouble anormal de voisinage et de mon environnement. L'ARS confirme les nuisances sonores. Courrier du 20/09/2019 ARS 2. Les analyses de son ne peuvent pas être prises en compte ou transposées puisqu'ils ne sont pas mesurés. L'ARS n'a pu émettre un avis favorable. (2019_09_20_avis_ars_2) Les impacts LUMINEUX ROUGES sont inacceptables .La nuit ça sera volets ouverts, hors de question nous imposer quoi que ce soit. Les ondes électromagnétiques ne resteront pas sans effet .Un potentiel de champ électromagnétique aura un impact direct sur les animaux et les humains. D'ailleurs dans le dossier, aucun calcul du nombre d'habitants et d'animaux n'est fait. Difficile dans ces conditions de calculer les différents impacts sans contrôles d'une entreprise tiers. Les risques de DANGER sur les habitations et les voitures circulant sur la RD 17 sont sous estimés dans le dossier. Risque de projection d'un bout de pale, de glace, etc... Le risque existe et n'est pas nul .Avec une hauteur de 180 m les projections seront de plus de 500m. Trop d'accidents en France avec les éoliennes déclarés et non déclarés. Ce qui entraine une impossibilité de construire les deux éoliennes à KERVELLIN à MOREAC. De plus, ce projet est non accepté SOCIALEMENT à MOREAC et EVELLYS. Trop d'imprécisions et de préjudices existent dans ce dossier, m'oblige à refuser ce projet. Ce dossier ne doit pas être accepté par les instances administratives en l'état. Pour tout cela, Mr le Commissaire Enquêteur, je vous demande de mettre un avis DEFAVORABLE à ce dossier d'EP. Salutations distinguées CADORET David